



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU du 29 MARS 2019 (valant procès-verbal)

Étaient présents : Patrick VIAUD, Philippe MOURGUES, Arnaud DARDON, Guillaume VERNEYRE, Nicolas LACROIX, Jean-François RISPAL, Jean-Marie PEETERS,
Sous la présidence de M. Jean-Pierre FEL, Maire.

Représentés, absents et excusés : Pierre TOIRE, représenté par Philippe MOURGUES, Bruno BOUTET, représenté par Guillaume VERNEYRE, Sabrina DURVILLE, représentée par Nicolas LACROIX

A été élu secrétaire de séance : Patrick VIAUD

Sommaire

1.	Approbation du compte-rendu du 14 Février 2019 (DE_2019_07).....	1
2.	Présentation et vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2018 et affectations des résultats de fonctionnement..... (DE_2019_08 à DE_2019_19 et DE_2019_27)	2
3.	Vote des taux des contributions directes 2019 (DE-2019-20)	4
4.	Présentation et vote des budgets primitifs 2019 (DE_2019_21 à DE_2019_23)	5
5.	Révision de l'IFSE et mise à jour du CIA (DE-2019-24).....	9
6.	Protection des captages d'eau potable : transfert des BS à la commune pour mise en œuvre DUP - Annule et remplace la précédente n° DE-2018-45 ayant le même objet suite à appel de la S/Préfecture (DE-2019-25).....	11
7.	Coupes affouagères (DE-2019-26).....	12
8.	Mandat SAFER.....	12
	Questions et informations diverses	13

Ouverture de la séance à 20H30

Le quorum étant atteint (08 présents 11 votants) Monsieur le Maire propose de poursuivre l'ordre du jour.

Accueil de M. ANTHONY Xavier, Trésorier de Vic-sur-Cère.

1. Approbation du compte-rendu du 14 Février 2019 (DE_2019_07)

Monsieur le Maire propose l'approbation du compte-rendu de la séance du 14 Février 2019 dont chaque conseiller a été destinataire.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte-rendu du 14 Février 2019.

2. Présentation et vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2018 et affectations des résultats de fonctionnement (DE_2019_08 à DE_2019_19 et DE_2019_27)

Présentation par M. le Trésorier de Vic-sur-Cère, M. Xavier ANTHONY. Ces documents retracent l'exécution des dépenses et recettes de 2018.

Comptes de gestion 2018

M. le Trésorier passe à la présentation des comptes de gestion et affirme la stricte concordance des comptes de gestion avec les comptes administratifs de la commune.

Comptes administratifs 2018



COMMUNE

Compte Administratif 2018

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	5 268,80 €			129 396,69 €	5 268,80 €	129 396,69 €
Opérations de l'exercice	334 779,30 €	186 136,94 €	575 963,14 €	688 840,99 €	910 742,44 €	874 977,93 €
TOTAL	340 048,10 €	186 136,94 €	575 963,14 €	818 237,68 €	916 011,24 €	1 004 374,62 €
Résultat de clôture	153 911,16 €			242 274,54 €		88 363,38 €
Restes à réaliser	37 337,75 €	31 677,18 €			37 337,75 €	31 677,18 €
TOTAL CUMULE	191 248,91 €	31 677,18 €		242 274,54 €	37 337,75 €	120 040,56 €
RESULTAT DEFINITIF	159 571,73 €			242 274,54 €		82 702,81 €

Excédent de 242 274,54 € affecté comme ceci :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en 2018 : **159 571, 73 €**
(compte 1068)

Excédent reporté en recettes de fonctionnement en 2018 : **82702,81 €**
(Report à nouvelle ligne 002)



ASSAINISSEMENT

Compte Administratif 2018

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		10 531,95 €	2 036,36 €		2 036,36 €	10 531,95 €
Opérations de l'exercice	10 531,95 €		11 829,01 €	19 167,20 €	22 360,96 €	19 167,20 €
TOTAL	10 531,95 €	10 531,95 €	13 865,37 €	19 167,20 €	24 397,32 €	29 699,15 €
Résultat de clôture		0,00 €		5 301,83 €		5 301,83 €
Restes à réaliser					0,00 €	0,00 €
TOTAL CUMULE		0,00 €	0,00 €	5 301,83 €		5 301,83 €
RESULTAT DEFINITIF		0,00 €		5 301,83 €		5 301,83 €

Excédent reporté en recettes d'investissement en 2018 (compte 001)

Excédent intégré au budget de la commune en recettes de fonctionnement suite à clôture du budget annexe au 22 décembre 2018

EAU

Compte Administratif 2018

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		41 675,42 €		10 820,35 €		52 495,77 €
Opérations de l'exercice	41 675,42 €		45 889,47 €	35 069,12 €	87 564,89 €	35 069,12 €
TOTAL	41 675,42 €	41 675,42 €	45 889,47 €	45 889,47 €	87 564,89 €	87 564,89 €
Résultat de clôture		0,00 €		0,00 €		0,00 €
Restes à réaliser					0,00 €	0,00 €
TOTAL CUMULE	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESULTAT DEFINITIF		0,00 €		0,00 €		0,00 €

LOTISSEMENT "Les Cazeaux"

Compte Administratif 2018

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	56 235,15 €				56 235,15 €	
Opérations de l'exercice					0,00 €	0,00 €
TOTAL	56 235,15 €	0,00 €			56 235,15 €	
Résultat de clôture	56 235,15 €				56 235,15 €	
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULE	56 235,15 €				56 235,15 €	
RESULTAT DEFINITIF	56 235,15 €				56 235,15 €	



STATION SERVICE

Compte Administratif 2018

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés					0,00 €	0,00 €
Opérations de l'exercice			205 475,99 €	200 770,57 €	205 475,99 €	200 770,57 €
TOTAL			205 475,99 €	200 770,57 €	205 475,99 €	200 770,57 €
Résultat de clôture			-4 705,42 €			-4 705,42 €
Restes à réaliser					0,00 €	0,00 €
TOTAL CUMULE			-4 705,42 €	0,00 €	0,00 €	-4 705,42 €
RESULTAT DEFINITIF			-4 705,42 €			-4 705,42 €

Déficit de 4 705,42 € affecté comme ceci :

Déficit reporté en dépenses de fonctionnement en 2019 : **4 705,42 €**
(Report à nouveau ligne 002)

Vote des comptes de gestion 2018

Les comptes de gestion 2018 de la commune et des budgets annexes de l'eau, assainissement, station service et du lotissement « Les Cazeaux » sont adoptés à l'unanimité.

Vote des comptes administratifs 2018

Comme le prévoit la réglementation, M. le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote des comptes administratifs.

Patrick VIAUD, 2ème adjoint prend la présidence. Pas de question, l'assemblée passe aux votes :

Les comptes administratifs 2018 de la commune et des budgets annexes de l'eau, assainissement, station service et du lotissement « Les Cazeaux » sont adoptés à l'unanimité.

M. le Maire revient dans la salle du Conseil et Patrick VIAUD l'informe des votes.

Affectation des résultats 2018

➤ **COMMUNE :**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif communal fait apparaître un : **excédent de 242 274.54 €**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068 : 159 571.73 €
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002) : 82 702.81 €

Adopté à l'unanimité.

➤ **Budget annexe de l'ASSAINISSEMENT :**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : excédent **de 5 301.83 €**

Excédent intégré au budget de la commune en fin d'année en recettes de fonctionnement suite à clôture du budget annexe au 22 décembre 2018

Adopté à l'unanimité.

➤ **Budget annexe de la STATION SERVICE :**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif communal fait apparaître un : déficit de -4 705.42€ €

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002) : -4 705.42 €

3. Vote des taux des contributions directes 2019 (DE_2019_20)

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2019, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 248 660 € ;

Compte tenu de ces éléments et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** la reconduction à l'identique des taux d'imposition pour 2019 soit :
 - Taxe d'Habitation : 12,05 %

- Taxe Foncière (bâti) : 19,28 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 78,10 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

- **DIT** que la recette sera inscrite au budget primitif en recettes de fonctionnement à l'article 73111.
- **CHARGE** Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

4. Présentation et vote des budgets primitifs 2019 (DE_2019_21 à DE_2019_23)

Commune

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges de gestion générale	220 963,00 €	002	Excédent fonction. reporté	82 702,81 €
012	Charges de personnel	250 873,00 €	70	Ventes, prestations de services...	51 500,00 €
023	Virement à l'investissement	127 671,00 €	73	Impôts et taxes	266 730,00 €
65	Autres charges gestion courante	70 415,00 €	74	Dotations	274 152,84 €
66	Charges financières	18 100,00 €	75	Autres produits gestion courante	50 301,43 €
022	Dépenses imprévues	24 596,14 €	76	Produits financiers	20,25 €
67	Charges exceptionnelles	5 301,83 €	77	Produits exceptionnels	
042	Section à section	8 336,00 €	042	Section à section	10 000,00 €
014	Atténuation de produit	9 151,36 €			
	TOTAL	735 407,33 €		TOTAL	735 407,33 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS			
FNACA	100 €	Donneurs de sang	100 €
ACCA	150 €	ADAPEI	100 €
AAPPMA - Société de pêche	100 €	ADMR	100 €
Amicale laïque	460 €	Les Tréteaux de Thiézac	250 €
Comité des fêtes	600 €	Football Club Haut de Cère	500 €
Club du Puy des Roses	150 €	IEO (Institut d'Etudes Occitanes)	100 €
Amicale des sapeurs pompiers	420 €	La Noctambule Thiézacoise	500 €
Ass jeunes sapeurs pompiers	150 €	Secours populaire	100 €
Secours catholique	100 €	ACAMPAR	150 €
Ass Nanga Boussoum en Carladès	100 €	CARLADS A DEUX ROUES	500 €
Comice agricole	180 €		
UNSS Vic-sur-Cère	100 €		
One Two Tripoux	2 700 €		
TOTAL : 7 710 €			

INVESTISSEMENT



Section d'investissement

Opérations	Articles	DEPENSES		Articles	RECETTES				
		Restes à réaliser	Propositions Nouvelles		Restes à réaliser	Propositions Nouvelles			
Opérations financières (00)	1641	Remboursement du capital des emprunts		74 841,00 €	10222	FCTVA 2019 (dép. 2018)	23 000,00 €		
	001	Résultat reporté (résultat de clôture en invest. N-1)		153 911,16 €	001	Résultat reporté (résultat de clôture en invest. N-1)			
	020	Dépenses imprévues			10226	Taxe d'aménagement	3 000,00 €		
					021	Virement du fonctionn.	127 671,00 €		
					024	Cession du 4x4	10 000,00 €		
	165	Caution		1 000,00 €	1068	Affectation du résultat de fonctionnement	159 571,73 €		
					165	Caution	1 000,00 €		
TOTAL :			0,00 €	229 752,16 €	TOTAL :			0,00 €	324 242,73 €

Opérations	Articles	DEPENSES		Articles	RECETTES				
		Restes à réaliser	Propositions Nouvelles		Restes à réaliser	Propositions Nouvelles			
Opérations non individualisées (000)	2041582	Eclairage Public		31 559,27 €	1641	Emprunt			
	21571	4X4		36 348,00 €					
	21578	Bétonnière thermique		1 560,00 €					
	2188	Aspirateur école		280,00 €					
	2188	Echelle Alu		630,00 €					
	2188	Tronçonneuse		700,00 €					
	2188	Signalétique		4 000,00 €					
	2184	Mobilier		8 000,00 €	1328	Participation associations	2 500,00 €		
	21316	Columbarium		11 000,00 €					
TOTAL :			0,00 €	94 077,27 €	TOTAL :			0,00 €	2 500,00 €

Opérations	Articles	DEPENSES		Articles	RECETTES				
		Restes à réaliser	Propositions Nouvelles		Restes à réaliser	Propositions Nouvelles			
Opérations d'ordre	21318/040	Travaux en régie		10 000,00 €	28041582-042	Amortissement Fds de concours SDEC	7 768,00 €		
						4818-040	Dommage ouvrages école	768,00 €	
TOTAL :			0,00 €	10 000,00 €	TOTAL :			0,00 €	8 536,00 €

Opérations	Articles	DEPENSES		Articles	RECETTES				
		Restes à réaliser	Propositions Nouvelles		Restes à réaliser	Propositions Nouvelles			
Opérations d'ordre (041)	2315/041	Intégration frais d'études PPR		7 980,00 €	2031-041	Intégration frais d'études PPR	7 980,00 €		
TOTAL :			0,00 €	7 980,00 €	TOTAL :			0,00 €	7 980,00 €

Programmes de travaux

Opérations	Articles	DEPENSES		Articles	RECETTES	
		Restes à réaliser	Propositions nouvelles		Restes à réaliser	Propositions nouvelles
Prog. 11 Accessibilité et PAVEP	2313	Accessibilité des ERP	5 000,00 €			
TOTAL du programme :		0,00 €	5 000,00 €	TOTAL du programme :		0,00 € 0,00 €

Opérations	Articles	DEPENSES		Articles	RECETTES	
		Restes à réaliser	Propositions nouvelles		Restes à réaliser	Propositions nouvelles
Prog. 12 Plan de prévention des risques	2031	Etude du réseau de drainage et inclinomètres	10 440,00 €	1321	Fonds Barnier (50%)	4 500,00 €
	2315	Travaux tranche 1	219 660,00 €	1321 1641	Fonds Cantal Solidaire Fonds Barnier (50%) Emprunt (TVA)	56 400,00 € 10 000,00 €
TOTAL du programme :		10 440,00 €	219 660,00 €	TOTAL du programme :		0,00 € 211 900,00 €

Opérations	Articles	DEPENSES		Articles	RECETTES	
		Restes à réaliser	Propositions nouvelles		Restes à réaliser	Propositions nouvelles
Prog.17 Batiments communaux	2315	Local Pom pier	26 897,75 €	1641	Emprunt	80 000,00 €
	2315	Sécurisation agence postale	4 039,85 €			
	2315	Protection ascenseur	6 470,08 €			
	2313	Couverture escalier école				
	2135	Alarm e de l'église	4 232,00 €			
TOTAL du programme :		26 897,75 €	14 741,93 €	TOTAL du programme :		0,00 € 80 000,00 €

Opérations	Articles	DEPENSES		Articles	RECETTES	
		Restes à réaliser	Propositions nouvelles		Restes à réaliser	Propositions nouvelles
Prog.23 Voirie	2315	Travaux de renforcement	54 174,00 €	1341 1323	DETR + FCS	11 286,00 €
		Route de Niervèze Etude et MOE			DETR Fonds Cantal Solidaire	16 973,18 € 12 369,00 €
TOTAL du programme :		0,00 €	54 174,00 €	TOTAL du programme :		29 342,18 € 11 286,00 €

Opérations	Articles	DEPENSES		Articles	RECETTES	
		Restes à réaliser	Propositions nouvelles		Restes à réaliser	Propositions nouvelles
Prog. 13 Wifi public	2315	Wifi public		1323	Conseil départemental	2 335,00 €
Ecole numérique	2183	Aménagement salles de classes	8 265,60 €	1321	Etat	4 132,80 €
TOTAL du programme :		0,00 €	8 265,60 €	TOTAL du programme :		2 335,00 € 4 132,80 €

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2019

		DEPENSES			RECETTES			
Opérations	Articles		Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Articles		Restes à réaliser	Propositions nouvelles
Prog. 28 Exploitation forestière	2315	Piste de Caylane			1327	FEADER		125 965,22 €
				299 917,20 €	1322	Région		73 979,58 €
					1641	Emprunt		99 972,40 €
			TOTAL du programme :	0,00 €	299 917,20 €	TOTAL du programme :	0,00 €	299 917,20 €

Prog. 14 Gîte de Lafon	2313	Travaux d'extension Honoraires (MOE, contrôles, SPS)		317 460,00 €	1322	Contrat de ruralité		50 000,00 €
				38 731,00 €	1322	Région		58 546,00 €
					1341	DÉTR 2018		88 552,00 €
					1641	Emprunt		114 093,00 €
					1328	Participation association		45 000,00 €
2315	Travaux sanitaire		7 716,00 €	1328	Participation association		6 450,00 €	
TOTAL du programme :		0,00 €	363 907,00 €	TOTAL du programme :		0,00 €	362 641,00 €	

TOTAL DEPENSES	37 337,75 €	1 307 475,16 €
	1 344 812,91 €	

TOTAL RECETTES	31 677,18 €	1 313 135,73 €
	1 344 812,91 €	

Budget annexe du lotissement « Les Cazeaux »

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
	Prévisions 2019		Prévisions 2019
Etudes et prestations de service	4 000,00 €	Ventes de terrains aménagés	0,00 €
Travaux de viabilisation	500,00 €	Reliquat centimes de TVA	2,00 €
Publicités, publications...	0,00 €		
Reliquat centimes de TVA	2,00 €		
Opérations d'ordre			
Sortie de stocks	2,00 €	Constitution de stocks	4 502,00 €
TOTAL	4 504,00 €	TOTAL	4 504,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES		RECETTES		
	Restes à réaliser	Prévisions 2019	Restes à réaliser	Prévisions 2019
Déficit antérieur reporté		56 235,15 €	Emprunt au 1641	60 735,15 €
Opérations d'ordre				
Opération d'ordre de section à section		4 502,00 €	Opération d'ordre de section à section	2,00 €
TOTAL		60 737,15 €	TOTAL	60 737,15 €

Equilibre des opérations d'ordre : oui
 Equilibre des opérations d'ordre : oui

Budget annexe de la Station Service

Dépenses de fonctionnement	
011 – Charges de gestion générale	212 020,00 €
012 – Charges de personnel	1 200,00 €
66 – Charges financières	280,00 €
002 – Déficit antérieur reporté	4 705,42 €
022 – Dépenses imprévues	8 294,58 €
TOTAL	226 500,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT - Station Service

Article	Libellé	2018			2019
		Inscrit au budget	DM en cours d'année	Réalisé	Prévisions
707	Vente de marchandises	263 280,00 €		199 586,81 €	225 000,00 €
706	Prestations de services	1 500,00 €		1 183,76 €	1 500,00 €
70	Ventes prod. Fabr. Prest. Services	264 780,00 €	0,00 €	200 770,57 €	226 500,00 €
	002 - Excédent antérieur reporté				
	(013+70+73+74+75+002) TOTAUX	264 780,00 €	0,00 €	200 770,57 €	226 500,00 €

Les budgets primitifs 2019 de la commune et des budgets annexes du lotissement « Les Cazeaux » et de la Station-Service sont adoptés à l'unanimité.

5 . REVISION DE L'IFSE et MISE A JOUR DU CIA (DE_2019_24)

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment l'article 20,

Vu la loi n°84-23 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 87 et 88,

Vu le décret 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique de l'Etat,

Vu la décision du Conseil constitutionnel n°2018-727 en date du 13 juillet 2018 de laquelle il résulte que les collectivités territoriales qui mettent en place le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) ont l'obligation de prévoir non seulement l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), mais également le complément indemnitaire annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2016 instaurant l'INDEMNITE DE FONCTIONS, DES SUJETIONS ET D'EXPERTISE (IFSE) pour les filières administratives et le CIA à compter du 01.01.2017 après avis favorable du comité technique du 01/12/2016,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 08 juin 2017 instaurant l'INDEMNITE DE FONCTIONS, DES SUJETIONS ET D'EXPERTISE (IFSE) pour les filières techniques et le CIA à compter du 01.07.2017 après avis favorable du comité technique du 16/03/2017,

Considérant qu'il y a lieu de réviser les bénéficiaires et montants de l'IFSE et du CIA en raison du recrutement d'un REDACTEUR TERRITORIAL sur le poste de secrétaire de mairie, et d'un agent de maîtrise

Vu l'avis du Comité Technique en date du **14 Mars 2019**

1 - Monsieur le Maire propose de **réviser** les montants maximums annuels de l'IFSE comme indiqués ci-dessous **et de RAJOUTER** :

- le cadre d'emplois des REDACTEURS TERRITORIAUX (B1) parmi les bénéficiaires :
- le cadre d'emplois des AGENTS DE MAITRISE parmi les bénéficiaires (C1) :
- le cadre d'emplois des AGENTS D'EXECUTION AGENT D'ACCUEIL (C2) parmi les bénéficiaires :

MONTANTS ANNUELS MAXIMUM DE L'IFSE (en €)	
REDACTEUR TERRITORIAL CHARGE DU SECRETARIAT DE MAIRIE	
B1	17 480 €
C1	11 340 €
C2	10 800 €

La périodicité ainsi que les modalités du versement demeurent inchangés et restent telles qu'indiquées dans la délibération du 19/12/2016.

DATE DE MISE EN APPLICATION de l'IFSE REVALORISEE : 1^{er} AVRIL 2019

2 - Mise à jour du complément indemnitaire annuel (CIA)

- **Bénéficiaires :**

RAJOUT du cadre d'emplois DES ADJOINTS TECHNIQUES, DES AGENTS DE MAITRISE et des REDACTEURS TERRITORIAUX

- **Critères de versement**

- Réalisation des objectifs
- Respect des délais d'exécution
- Compétences professionnelles et techniques
- Qualités relationnelles
- Capacité d'encadrement
- Disponibilité et adaptabilité

- **ATTRIBUTION INDIVIDUELLE DU CIA**

L'attribution individuelle du CIA est décidée par l'autorité territoriale.

- **10% du plafond annuel de l'IFSE perçu**

- **Périodicité du versement** : ANNUELLE
- **Modalités de versement** : PRORATISEE
- **Les absences** :

Congé annuel	: Maintien
Congé maternité/paternité	: Maintien
Accident de service – Maladie professionnelle	: Maintien
Congé maladie ordinaire	: Suit le sort du traitement (3 mois PT – 9 mois DT)
Congé longue maladie	: Suppression
Congé longue durée	: Suppression
Congé de grave maladie	: Suppression

DATE DE MISE EN APPLICATION du CIA MODIFIE : 1^{er} AVRIL 2019

6 . PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE : demande de transfert de biens de section à la commune afin de mettre en œuvre un objectif d'intérêt collectif (DE_2019_25)

ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE DELIBERATION N°DE_2018_45 AYANT LE MEME OBJET SUITE A UN RAPPEL DE LA SOUS-PREFECTURE DE SAINT-FLOUR

*Vu la loi n°2013-428 du 27 mai 2013 modernisant le régime des sections de commune ;
Vu les articles L 2411-12-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au représentant de l'Etat de prononcer le transfert à la Commune, de tout ou partie des biens, droits et obligations d'une section, à la demande du Conseil municipal, afin de mettre en œuvre un objectif d'intérêt général ;
Considérant l'arrêté n°2017-0144 du 17 février 2017 portant déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement et de dérivation des eaux des périmètres de protection.*

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de protection des captages d'eau potable du Thau, la Commune doit se porter acquéreur de terrains agricoles situés sur le périmètre immédiat.

Etant convenu que seuls les périmètres de protection immédiate (PPI) sont concernés par ces travaux. Ils sont localisés pour le captage du Thau sur la parcelle AL100 de la section de commune de Lafon, le Croizet, et de Malgrat.

Les dimensions des surfaces à transférer seront établies après bornage par un Géomètre.

Devant cet état de fait, le Maire propose au Conseil de demander à Madame le Préfet le transfert d'une partie de ce bien de section susmentionnée à la Commune de Thiézac afin de pouvoir engager les travaux conformément à l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité public du 17 février 2017.

En effet, l'article L. 2411-12-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que : « *Le transfert à la commune de tout ou partie des biens, droits et obligations d'une section peut être prononcé par le représentant de l'Etat dans le département, à la demande du conseil municipal afin de mettre en œuvre un objectif d'intérêt général. [...] ».*

S'agissant de parcelles agricoles, l'avis de la Chambre d'Agriculture devra être demandé.

Au vu de ces éléments d'information portés à la connaissance du Conseil Municipal, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** le projet de transfert de la totalité des biens, droits et obligations de la section de commune, à savoir la propriété des parcelles cadastrées section AL100 ;

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, de publier la présente délibération dans un journal habilité à recevoir des annonces légales et de diffusé dans le département et l'afficher en mairie pendant une durée de deux mois
- **DE CONSULTER** pour avis la Chambre d'Agriculture ;
- **DE SOLLICITER** le représentant de l'Etat afin qu'il arrête ledit transfert.

7. COUPES AFFOUAGERES (DE_2019_26)

Le Conseil Municipal décide de demander à l'Office National des Forêts le marquage du bois pour les coupes affouagères au bénéfice des habitants de :

Forêts	Garants	Quantités
Lasmolineries/ Faillitoux	Guillaume VERNEYRE	80 m ³
	Thierry DELRIEU	
	Jérémie VEYRINES	
Lafon/Le Croizet	Maurice DEGOUL	80 m ³
	Didier LAUZET	
	Pierre PERET	
Lagoutte/ La Molède (ex BDS)	Jean COMBELLE	30 m ³
	Jean VIDALENC	
	Denis SOUQUIERES	
Salilhès	Serge MENINI	100 m ³
	Jean-Louis CIPIERE	
	Christian MAURY	

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** ces demandes qui seront transmises à l'ONF.

8. MANDAT SAFER (DE_2019_28)

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal l'historique du dossier sur la vente des parcelles cadastrées AB n°0045, AB n°0046, AB n°0047 et AB 0075, au lieu-dit Aisses pour une superficie de 45 ha 42 a 69 ca. Il demande au conseil municipal son accord pour mandater la Safer pour la vente de ces terrains agricoles.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **de mandater** la Safer pour vendre lesdites parcelles, libres de toutes conventions, cadastrées AB n°0045 pour une superficie de 7a 44ca, AB n°0046, pour une superficie de 40 a 25 ca, AB n°0047 pour une superficie de 32 ha 94 a 00 ca et AB n°0075 pour une superficie de 12 ha 01 a 00 ca, situées aux Aisses, pour un prix de 90 000 €.

- **autorise Monsieur** le Maire à signer la vente avec la SAFER et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H20.

Les pièces annexes aux dossiers présentés lors de cette réunion sont disponibles en mairie.

Questions et informations diverses

Informations

- **Bilan annuel du camping** : résultats très bons
- **Compost gratuit du 1^{er} au 13 avril à la déchetterie**
- **Invitation au vote du budget primitif du Puy Mary** le 3 avril en qualité de commune associée
- **Déménagement de la caserne des pompiers courant avril** : Intervention de Nicolas LACROIX sur l'avancement des travaux, le déménagement est prévu autour du 20 avril.
- **Concours des maisons fleuries : Intervention de Patrick VIAUD** : il est reconduit cette année. Nous essayons d'avoir le soutien de nos sponsors habituels.

Dates

- ▶ Du 30 mars au 11 avril : Les Réveillés 2019
- ▶ 30 mars : Permanence d'inscription sur les listes électorales en vue des Européennes (8h à 10h)
- ▶ 31mars : Chorale Le Chœur du Carladès 2 Si 2 La
- ▶ 9 avril : Réunion des hébergeurs et commerçants
- ▶ 13 avril : Concours de belote du comité des fêtes
- ▶ 5 Mai : L'Enjambée du Carladès
- ▶ 11 Mai : Concours de belote du comité des fêtes
- ▶ 17&18&19 Mai : One Two Tripoux
- ▶ 26 mai : Elections Européennes
- ▶ 02 Juin : Assemblée Générale ACCA

Questions du public

Néant

**Le secrétaire de séance,
Patrick VIAUD.**